

Evènements récents



Le District d'Indre-et-Loire représenté par Jean-Claude GILLET a récompensé Michel AVRIL, bénévole au sein du club de football, en présence de Yoann LAVENANT, Président de l'USLB, du bureau et des joueurs.

Michel fait vivre le ballon dans le club en portant haut et fort les valeurs du bénévolat : frites, grillades, buffets improvisés, festivités... Il sait créer les moments de réconfort nécessaires pour que les joueurs se retrouvent ensemble et que les équipes restent soudées après les matchs dans des moments de pure simplicité et d'amitié.

La fête du Touraine Primeur a été organisée par Béa et Rickette à Lignières-de-Touraine.

Manifestation festive et populaire, le vin nouveau se déguste entre amis et sans chichis... et ça tombe bien ! La Confrérie de la Saint-Vincent de Vallères, ainsi que Dom et Fanfan, étaient présents pour célébrer l'évènement.

Merci à tous pour ces moments d'amitié partagés.



Très belles fêtes de fin d'année à tous !

Evènements à venir

- **Des bons d'achat de 15 €** chez les commerçants de la commune ont été offerts aux administrés de plus de 72 ans n'ayant pas pu participer au banquet des aînés organisé en mai dernier.
- **Un goûter de Noël** sera offert aux enfants lors du spectacle de l'A.P.E. organisé le dimanche 17 décembre 2023 au Foyer Rural.
- **La cérémonie des vœux de la commune** est prévue le dimanche 21 janvier 2024 à 11 h au foyer rural.



Mairie

1 place Adolphe LANGLOIS

37130 Lignières-de-Touraine

Tél. 02 47 96 72 13

mairie@lignieresdetouraine.fr

lignieresdetouraine.fr

Décembre 2023 - N° 87



Le Comité Municipal des Jeunes - C.M.J.

Nous avons installé le 11 novembre dernier notre Comité Municipal des Jeunes et il s'agit, à bien des égards, d'un moment important et symbolique pour notre commune.

Nos institutions peinent parfois à toucher les jeunes citoyens. Et pourtant, chacun en conviendra, les jeunes constituent une véritable richesse pour notre village. Contrairement à une idée reçue trop fréquemment rabâchée, les jeunes, dans leur diversité, s'intéressent bel et bien à la vie communale. Ils s'appellent Euphémia, Elsa, Moïra, Cassandre, Albus, Doën, Agathe, Neela et Isaac. Ils sont déjà très fiers de leur premier projet solidaire qui concerne les décorations de Noël de la place de la mairie.

À nous, élus locaux, de savoir susciter, quand elle est trop timide, cette appétence pour la vie publique !

Quoi de neuf ?
à Lignières...

Et je remercie ici Julie BOURCY et Angélique BOIZIAU, conseillères municipales, d'avoir accepté ce rôle d'accompagnement pour écouter les jeunes, les motiver et les orienter dans de futurs projets communaux dont ils seront porteurs. Avec ce C.M.J., nous remplissons notre engagement de développer le plus largement possible la démocratie participative et la citoyenneté.

Mais l'intérêt de toute instance dépend de ce que l'on en fait ! Jeunes gens, je compte donc sur votre dynamisme et votre imagination pour contribuer à en faire un véritable lieu d'échanges au service de notre belle commune !

Le C.M.J. doit devenir un lieu d'apprentissage et de découverte de la démocratie. Il doit également permettre une meilleure connaissance du territoire sur lequel vous vivez. Il constitue donc une chance, pour vous, d'améliorer votre quotidien par la réalisation de projets concrets.

Jeunes conseillers(ères) que vous êtes, vous représentez la jeunesse d'un territoire dans sa diversité. Avec ce nouveau Comité Municipal, nous voulons affirmer avec force, en vous donnant la parole, la place des jeunes dans notre commune.

Nous vous rappelons qu'un lien solide doit se nouer entre le Comité Municipal des Jeunes et le Conseil Municipal... afin que vos projets d'intérêt général soient expliqués, partagés, validés et bien sûr financés. Vous mesurerez aussi parfois les écueils et les contraintes du processus de décision ! Mais je suis certaine qu'il en ressortira une belle dynamique pour l'avenir.

Chers(ères) jeunes Ligniérois(es), merci à vous pour votre envie de vous impliquer pour la communauté.

Vous êtes les exemples vivants de l'esprit citoyen de la jeunesse française et je tiens à vous en remercier au nom de l'ensemble du Conseil municipal de Lignières-de-Touraine.

Bravo à vous !

Sylvie TESSIER, Maire

Compte-rendu du Conseil municipal

Compte-rendu du 14 novembre 2023

Présents : 12/14

- L'acquisition de la parcelle cadastrée AE 1055 d'une superficie de 100 m² est approuvée. En effet, cette bande de terrain est située rue de Villandry au niveau du rond-point des Colasdières et son achat permettra d'installer un abribus pour cet arrêt très fréquenté par les collégiens. Considérant la délibération en date du 20 janvier 2023 fixant le tarif à 15 € par m² en cas d'acquisition d'une bande de terrain en zone constructible dans le cadre d'alignement, le montant est fixé à 1 500 € pour une surface de 100 m².
- Considérant qu'il convient de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales, les personnes suivantes sont désignées :
 - Laurence VASSEUR, conseillère municipale;
 - Elisabeth THIBAUT, déléguée du Tribunal Administratif;
 - Christiane BRISACIER, déléguée de l'administration.
- Concernant les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, il est décidé :
 - de modifier les tarifs de location du Foyer Rural selon le tableau présenté dans le prochain Guide Pratique 2024 ;
 - de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle l'Atelier ;
 - d'augmenter les tarifs du cimetière de 4 % ;
 - de ne pas augmenter le tarif des photocopies.
- Les rapports Prix et Qualité des services eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif de la CCTVI pour l'exercice 2022 sont approuvés.
- Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation d'une étude quant à l'installation d'une antenne téléphonique pour les réseaux Bouygues Telecom et SFR sur un terrain situé au Tertre.
- Les commissions *Cadre de vie* et *Voirie-pluvial-hydraulique* vont se réunir le jeudi 23 novembre 2023 à 17 h afin de mener une réflexion concernant l'aménagement du site de l'espace de loisirs des Marais et ses cheminements. Une demande de subvention pourra être formulée dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2024.